

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-79

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 1 du Gouvernement

ARTICLE 38

À la première phrase de l'alinéa 104, substituer à la seconde occurrence du mot :

« la »,

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement correspond à l'amendement II-1093, tombé.

Amendement rédactionnel.